



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 8 octobre à vingt heures trente,  
Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de FERRE-CHAMPENOISE, en séance publique, sous la présidence de M. Bernard POIREL.

Monsieur le Président procède à l'appel des délégués.

Etaients présents tous les délégués suivants : COURJAN JF - NICLET I. - MATHELLIE T. - JACOB M. - RONDEAU P. - BOULARD R. - CHARLOT Y. - LEGRAND B. - BREGEON C. - MANCE V. - BRETON P. - POUCEINEAU E. - REMY P. - PARENT S. - GORISSE G. - EGOT B. - POIREL B. - SIMONNET J. - DEBAIRE A. - DOC D. - BARBIER P.

GUILLAUME P. a donné pouvoir à NICLET I.  
MATHELLIER JP. a donné pouvoir à BOULARD R.  
ROUSSELLE A. a donné pouvoir à JACOB M.

Excusés non représentés : GONCALVES A - MUSSET O. - RADET C. - JACQUET P. - JACQUET G. - PETIT J. - GARNESSEON P. - BIJOT B. - LAURENT P.

Monsieur Patrice BARBIER est élu secrétaire de séance.

A noter la présence de Mesdames GRAS et LAURENT.

Monsieur le Président demande s'il y a des observations sur le compte rendu du Conseil communautaire du 3 septembre 2018. Aucun conseiller ne se manifeste. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président, annonce l'ordre du jour :

- Indemnités de fonction du Président et des vice-présidents,
- Election d'un membre au sein du Conseil d'Administration du Collège,
- Désignation d'un représentant au sein de l'Assemblée Générale de la SPL XDEMAT,
- Modification des commissions,
- Modification de la Commission d'Appel d'Offres,
- Modification du Comité consultatif des sapeurs-pompiers volontaires,
- Modification des délégués au sein du Pays Brie et Champagne,
- Subvention pour l'Association Corrida,

\*\*\*\*\*

- Rapports des commissions
- Informations et questions diverses

## **201810 78 Indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5111-6, L.5211-12 et R.5214-1 relatif aux indemnités de fonction des élus,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le montant des indemnités des élus en votant un taux applicable à une valeur maximale fixée par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en fonction de la population totale,

Considérant que le groupement compte au 1<sup>er</sup> janvier 2018 une population totale 6 303 habitants, il est procédé à la lecture des valeurs mensuelles maximales actuelles.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité

DECIDE

- De fixer comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018, les indemnités de fonction des élus :
  - L'indemnité du président, Monsieur Bernard POIREL à 50 %, du montant de référence, soit : 798,32 € (valeur brute au mois au 1<sup>er</sup> février 2017 : 1596,65 € pour un 100%)
  - Les indemnités des vice-présidents aux pourcentages suivants, du montant de référence (638,66 € pour 100%) :
    - ✓ 1<sup>er</sup> vice-président, Monsieur Michel JACOB : 80 % soit 510,93 € (valeur brute au mois)
    - ✓ 2<sup>ème</sup> vice-président, Monsieur Bruno LEGRAND : 80 % soit 510,93 € (valeur brute au mois)
    - ✓ 3<sup>ème</sup> vice-président, Monsieur Janick SIMONNET : 80 % soit 510,93 € (valeur brute au mois)
    - ✓ 4<sup>ème</sup> vice-président, Monsieur Jérémy PETIT : 80 % soit 510,93 € (valeur brute au mois)
    - ✓ 5<sup>ème</sup> vice-président, Monsieur Roland BOULARD : 80 % soit 510,93 € (valeur brute au mois)
    - ✓ 6<sup>ème</sup> vice-président, Monsieur Jean-Pierre MATHELLIER : 80 % soit 510,93 € (valeur brute au mois)
- De procéder automatiquement à leur revalorisation en fonction de l'évolution de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- D'inscrire des crédits nécessaires au compte 6531 du budget.

## **201810 79 Election d'un membre au sein du conseil d'administration du collège**

Vu le décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement

Vu l'article R 421-16 du Code de l'éducation

Vu la délibération 201404 66 relative à l'élection des délégués au sein du conseil d'administration (CA) du collège Stéphane Mallarmé,

Vu la délibération n°201606 73 du 27 juin 2016 désignant un représentant au sein du conseil d'administration

Considérant la compétence de la commune de Fère-Champenoise en matière scolaire,

Considérant les élections du bureau de la CCSM du 1<sup>er</sup> octobre 2018,

Considérant que le législateur a prévu pour les CA des collèges de moins de 600 élèves et ne comportant pas une section d'éducation spécialisée, celui des établissements régionaux d'enseignement adapté et celui des lycées professionnels maritimes, la représentation de la commune siège sera désormais d'un membre. Lorsqu'il existe un établissement public de coopération intercommunale, un représentant de cet établissement public assiste au CA à titre consultatif.

Le Président invite le conseil communautaire à procéder au vote d'un membre à titre consultatif au sein du CA du collège Stéphane Mallarmé :

- Monsieur Bruno LEGRAND est élu à l'unanimité du Conseil communautaire.

### **201810 80 Désignation d'un représentant au sein de l'assemblée générale de la SPL X-Démat**

Vu la délibération n° 201606 74,

Vu les statuts de la société SPL-Xdémat,

Vu la convention de prestations intégrées en date du 19 septembre 2012,

Considérant l'élection du bureau de la CCSM du 1<sup>er</sup> octobre 2018,

Le conseil communautaire, après examen, décide :

- De désigner la personne suivante comme délégué de la collectivité au sein de l'Assemblée générale de la société SPL-Xdémat : Monsieur Bernard POIREL

Cette personne sera également le représentant de la collectivité à l'Assemblée spéciale.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité du Conseil communautaire.

### **201810 81 Modification des commissions**

Vu l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'organisation des commissions,

Considérant la délibération n° 20140674 portant sur la création des commissions ouvertes à des membres extérieurs,

Considérant la délibération n° 20140676 relative à la création de la commission voirie et assainissement pluvial,

Considérant la délibération n° 20140677 relative à la création de la commission bâtiments,

Considérant la délibération n° 20140678 relative à la création de la commission développement économique,

**Conseil communautaire du 8 octobre 2018**

Considérant la délibération n° 20140680 relative à la création de la commission ordures ménagères,

Considérant la délibération n° 20140681 relative à la création de la commission SPANC,

Considérant la délibération n° 20140683 relative à la création de la commission piscine et sports,

Considérant la délibération n°201407 96 modifiant les commissions

Considérant la délibération n°201606 75 du 27 juin 2016 modifiant les membres des commissions,

Considérant l'élection du Président et des Vice-présidents du 1<sup>er</sup> octobre 2018,

Après débat, le conseil communautaire :

- DECIDE de modifier les commissions suivant le tableau annexé

**Conseil communautaire du 8 octobre 2018**

Commissions suite au conseil communautaire du 08/10/2018					
Commissions	Compétences	Membres			
Finances	- Budget - Financement de projets	<b>JACOB Michel</b>	Déchets ménagers et déchetteries	- Déchets ménagers - déchetteries	<b>BOULARD Roland</b>
		BIJOT Brice			LEGRAND Bruno
		BARBIER Patrice			MUSSET Odile
		POIREL Bernard			PARENT Sophie
		MATHELLIE Thierry			BRETON Patrick
		GORISSE Gérard			NICLET Isabelle
		BRETON Patrick			GONCALVES Alain
		GARNESSON Philippe			DELAITRE Danielle
		JACQUET Patrice			PETIT Jérémy
		JACQUET Gilles			DOC Denis
		CHARLOT Yves			MAVEL Maurice
		SIMONNET Janick			MENNESSON Michel
		LEGRAND Bruno			POUCINEAU Edith
PETIT Jérémy	REMY Paul				
MATHELLIER Jean Pierre	ROBERT Laurence				
GUILLAUME Patrick	GUERAULT Bernard				
					MANGEARD Patrice
Voirie, Assainissement pluvial	- Voirie d'intérêt comm. - Balayage - Assainissement pluvial - Schéma assainissement	<b>SIMONNET Janick</b>	SPANC GEMAPI	- SPANC - GEMAPI	<b>POIREL Bernard</b>
		MATHELLIE Thierry			BARBIER Patrice
		GUILLAUME Patrick			BOULARD Roland
		GONCALVES Alain			MAVEL Maurice
		BARBIER Patrice			MENNESSON Michel
		GORISSE Gérard			JACQUET Patrice
		POIREL Bernard			JACQUET Gilles
		JACQUET Patrice			GORISSE Gerard
		JACQUET Gilles			CHARLOT Yves
		REMY Paul			ROBERT Laurence
		GARNESSON Philippe			JACOB Michel
		CHARLOT Yves			
		ROBERT Laurence			
		LAURENT Philippe			
		BRETON Patrick			
		RONDEAU Pascal			
		BOGUET Daniel			
		CHARPENTIER Thierry			
		CAIN Jean Pierre			
COURJAN Jean François					
					<b>POIREL Bernard</b>
					MATHELLIER Jean Pierre
					BOULARD Roland
					LAURENT Philippe
					POIREL Bernard
					GORISSE Gérard
					LEGRAND Bruno
					GUILLAUME Patrick
					RENON Thierry
					ROUSSELLE Alain
Bâtiment	- Bâtiments	<b>SIMONNET Janick</b>	Piscine et Sports	- Piscine	<b>MATHELLIER Jean Pierre</b>
		MANGEARD Patrice			BOULARD Roland
		DEBAIRE Annie			MANCE Valérie
		BRETON Patrick			POUCINEAU Edith
		BOULARD Roland			PARENT Sophie
		DELAITRE Danielle			MENNESSON Michel
		RONDEAU Pascal			GONCALVES Alain
		MAVEL Maurice			GORISSE Gérard
		RENON Thierry			DELAITRE Danielle
		BOGUET Daniel			EGOT Bernadette
GONCALVES Alain					
Développement économique	- Zone d'activités - Développement éco CCSM	<b>LEGRAND Bruno</b>	Communication Tourisme et Culture	- Communication - Tourisme - Culture	<b>PETIT Jérémy</b>
		JACQUET Gilles			ROUSSELLE Alain
		JACOB Michel			BREGON Céline
		DOC Denis			MANCE Valérie
		EGOT Bernadette			EGOT Bernadette
		GORISSE Gérard			DOC Denis
		GANDON Benoît			NICLET Isabelle
		JACQUET Patrice			POUCINEAU Edith
		BRETON Patrick			RONDEAU Pascal
		PETIT Jérémy			POIREL Bernard
		MANCE Valérie			DELAITRE Danielle
POIREL Bernard	GORISSE Gérard				
MATHELLIER Jean Pierre					
Transports scolaires	- Transports scolaires	<b>BOULARD Roland</b>			
		SIMONNET Janick			
		DEBAIRE Annie			
		POUCINEAU Edith			
		RENON Thierry			
		GORISSE Gérard			
		MANGEARD Patrice			
CHARLOT Yves					

Cette délibération est adoptée à l'unanimité du Conseil communautaire.

**201810 82 Modification de la commission d'appel d'offres**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1414-2, L. 2121-21 et D. 1411-3 et suivants

Considérant que les marchés d'un montant supérieurs aux seuils européens doivent être attribués par une commission d'appel d'offres dont il convient d'en élire les membres

Considérant que la commission d'appel d'offres est composée du président l'EPCI, et de cinq membres titulaires et autant de suppléants élus par le conseil communautaire en son sein

Considérant l'élection du Président et des Vice-présidents du 1<sup>er</sup> octobre 2018

Il a ensuite été procédé à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Ont été proclamés élus titulaires :

- Janick SIMONNET - Gérard GORISSE
- Jean-Pierre MATHELLIER - Paul REMY
- Gilles JACQUET

Ont été proclamés élus suppléants :

- Michel JACOB - Patrick BRETON
- Alain ROUSSELLE - Bruno LEGRAND
- Pascal RONDEAU

Cette délibération est adoptée à l'unanimité du Conseil communautaire.

**201810 83 Modification du comité consultatif des sapeurs-pompiers volontaires**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-21 et L. 2121-29,

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles 723-7 et 723-75,

Vu l'arrêté ministériel du 7 novembre 2005 portant organisation des comités consultatifs communaux et intercommunaux des sapeurs-pompiers volontaires,

Vu l'arrêté du président n° 201425AR en date du 29 juillet 2014 fixant à 4 le nombre de représentants à désigner au sein du conseil communautaire parmi ses membres non sapeurs-pompiers volontaires,

Considérant la nécessité de procéder à la désignation de ces représentants, au vote à scrutin secret à la majorité absolue. Si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative, en cas d'égalité des voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Considérant l'élection du Président et des Vice-présidents du 1<sup>er</sup> octobre 2018

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire procède au vote conformément l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriale pour désigner 4 représentants.

Ce vote, à l'unanimité, a donné les résultats suivants :

- Bruno LEGRAND      - Bernard POIREL
- Jean-Pierre MATHELLIER      - Alain ROUSSELLE

### **201810 84 Modification des délégués au sein du Pays Brie et Champagne**

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection de quatre délégués titulaires et quatre délégués suppléants pour représenter la communauté de communes au sein de l'association « Pays Brie et Champagne »

Vu la délibération n°201404 63 relative à l'élection des délégués au sein du Pays Brie et Champagne,

Vu la délibération n°201502 09 relative au remplacement d'un délégué démissionnaire,

Considérant l'élection du bureau de la communauté de communes du 1<sup>er</sup> octobre 2018,

Le Président invite le Conseil Communautaire à procéder au vote.

Sont élus titulaires :

- Roland BOULARD
- Michel JACOB
- Bruno LEGRAND
- Bernard POIREL

Voix pour : 24      Voix contre : 0      abstention : 0

Sont élus suppléants :

- Chantal RADET
- Janick SIMONNET
- Patrick BRETON
- Alain GONCALVES

Voix pour : 24      Voix contre : 0      abstention : 0

### **201810 85 Subvention à l'association Corrida**

Considérant le partenariat à la 31<sup>ème</sup> édition de la Corrida annuelle de FERE CHAMPENOISE qui aura lieu cette année le dimanche 2 décembre 2018,

Vu l'article L1611-4 du CGT qui indique que toute association ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle de délégués de la collectivité qui l'a accordée,

### Conseil communautaire du 8 octobre 2018

Considérant les critères retenus pour l'octroi des différentes subventions à savoir l'intérêt général et local de l'association et ses manifestations organisées sur le territoire de la communauté de Communes,

Considérant l'avis de la commission tourisme et culture, et communication réunie le 24 septembre 2018,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide

D'octroyer pour l'exercice 2018 à l'association CORRIDA DE FERRE CHAMPENOISE une subvention pour la 31<sup>ème</sup> édition de 500 euros

Cette délibération est adoptée à l'unanimité du Conseil communautaire.

### Rapports des commissions

- Commission « transports scolaires » du 18 septembre à 19h00

Monsieur BOULARD présente le rapport de la commission dont l'ordre du jour était le suivant :

- Bilan de l'année 2017-2018
- Point sur la rentrée scolaire 2018-2019

Par ailleurs, Monsieur BOULARD souligne un problème avec les nouvelles cartes. Celles-ci ne fonctionnent pas. L'information a été transmise à la Région.

Madame MANCE constate que les élèves qui arrivent, exceptionnellement, quelques minutes avant le départ du bus ont une remarque.

Monsieur BOULARD rappelle que les élèves doivent se présenter au moins cinq minutes avant le départ du bus.

### Informations et questions diverses

- Opération Programmée pour l'Amélioration de l'habitat (OPAH) réunion du 2 octobre 2018

Quatre nouveaux dossiers ont été étudiés : un à Connantray-Vaurefroy, deux à Fère-Champenoise, un propriétaire-bailleur à Fère-Champenoise.

La Poste a adressé des courriers pour informer la population de l'OPAH.

Monsieur BOULARD rappelle qu'il ne faut pas passer à côté des aides.

Un compte rendu du dispositif sera exposé en conférence des maires (PETR) en novembre prochain.

Le 26 septembre 2018, la maison de l'habitat d'Epernay a été inaugurée. Un technicien est à disposition de la population pour la réalisation des diagnostics dans les habitations. Ces diagnostics sont financés par les collectivités et viennent



compléter l'action OPAH. Les bénéficiaires sont des personnes qui n'entrent pas dans le dispositif OPAH. Elles ne bénéficient d'aucune subvention pour la réalisation des travaux. Un bus passera dans les villages pour promouvoir le dispositif.

Monsieur le Président rappelle que le CLIC participe activement dans le montage des dossiers et dans leurs transmissions auprès du COMAL-SOLIAH.

Monsieur BOULARD estime que certains administrés restent méfiants et ont peur de se lancer. Malgré les besoins existants, des villages restent sans dossier. Le dispositif de la Poste peut permettre de communiquer davantage. Le reste à charge est variable selon la situation des personnes.

Madame EGOT estime que pour des personnes au SMIC le reste à charge peut être un frein.

Monsieur BOULARD rappelle que, pour certains foyers le reste à charge, est nul. Les subventions peuvent couvrir intégralement les dépenses.

Monsieur MAVEL souligne le problème du démarchage téléphonique intempestif semant ainsi le doute chez les personnes âgées. Il rappelle également les problèmes financiers chez les actifs et retraités.

Monsieur BOULARD explique que les doutes se lèvent lorsqu'il y a des besoins, exemple l'adaptation du logement au handicap.

- Réunion « sapeurs-pompiers volontaires » du 4 octobre 2018

Monsieur DOUCHET, chef du corps intercommunal, a été présenté aux pôles, et en l'absence de celui de Faux-Fresnay.

Les galons seront mis à jour suite à la réforme de 2016.

Les formations seront également mises à jour sous couvert de Monsieur DOUCHET.

Du petit matériel a été acheté pour chaque pôle. Une liste complétant l'équipement sera à inscrire au prochain budget.

La remise des médailles aura lieu le 15 décembre prochain, à Bannes. Les officiels seront destinataires d'un courrier pour s'assurer de leurs disponibilités.

Les pôles travaillent en collaboration avec le SDIS de Fère-Champenoise.

Sur le pôle de Faux-Fresnay, l'effectif est désormais de deux sapeurs-pompiers volontaires dont l'officier de service qui n'est plus à jour des formations. Une réunion est organisée au SDIS le 17 octobre prochain pour connaître la suite à donner.

Un nouveau Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (Sdacr) va fixer les orientations à venir.

- Participation citoyenne

La sous-préfète doit venir à la CCSM, début novembre, pour signer les conventions avec six communes en présence de la gendarmerie, des maires et des délégués.

Les communes seront informées soit par courrier soit par téléphone.

Monsieur le Président rappelle que, dans le cadre d'un groupement de commande, les communes concernées peuvent transmettre à Madame LAURENT leurs besoins en matière de panneaux.

- Enduisage

Plusieurs élus constatent des problèmes sur la qualité de l'enduisage. Le constat est le même depuis plusieurs années.

Monsieur MAVEL propose d'abandonner l'enduisage au profit de l'enrobé.

Le choix de l'enduisage est financier.

**La séance est levée à 21h20.**